



Envoyé en préfecture le 11/02/2021
Reçu en préfecture le 11/02/2021
Affiché le 11/02/2021
ID : 081-200034056-20210209-D2021_10-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 09 février 2021

L'an deux mille vingt et un et le neuf février à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - MOLIERES - VERNHES - VIALA D. - MMES CENDRES (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BOUTIE - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

N° 2021/10

Objet : Administration : Association des maires et des élus locaux du Tarn - Désignation d'un délégué à la commission « Ruralité »

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que lors du dernier conseil d'administration de l'Association des maires et des élus locaux du Tarn qui s'est tenu le 17 novembre 2020, il a été décidé de renouveler la commission « Ruralité » de l'Association.

Cette commission interne regroupe des membres du Conseil d'administration mais également des élus de l'extérieur afin de représenter l'ensemble des intercommunalités du Tarn.

Pour cela, l'Association des maires et des élus locaux du Tarn sollicite donc la CCLPA afin de proposer un élu souhaitant représenter le territoire de la CC Lautrécois Pays d'Agout au sein de cette commission « Ruralité ».

Les sujets évoqués lors de cette commission reposent essentiellement sur des problématiques rencontrées dans les territoires ruraux, à savoir le problème de prolifération des sangliers, les problèmes d'urbanisme, la réflexion sur les circuits courts...

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la majorité (10 voix pour M. Ramuscello / 19 voix pour M. Berthon / 1 abstention) :

- désigne Monsieur Alain BERTHON comme délégué à la Commission « Ruralité » de l'Association des maires et des élus locaux du Tarn.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 10 février 2021.



Le Président,
Thierry BARDOU

